

Abaissement du poids minimum en Minime et Cadet !



La FFSA a validé ce matin l'abaissement de 5 kg du poids en Minime et Cadet. Le poids en Minime du kart complet avec son pilote en tenue passe donc à 100 kg. Les Cadets devront eux atteindre le poids minimum de 120 kg.

Le règlement technique a été mis à jour sur le site de la FFSA : Règlement Technique Karting 2018 du 15 05 2018 (Site ffsa.org)